

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 avril 2022

Le six avril deux mil vingt-deux à 18 heures le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2022

Sont présents : Mmes BERNARD, LHERMELIN, MAZOUIN Mrs ROSSET, FORTINEAU, SIMON, OUVRARD, COCULET, BARTHELEMY.

Absent excusé : Mr BOREL Mme MALHAO,

Mme LHERMELIN a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du CM du 21 février 2022.
- Approbation du compte de gestion
- Vote du compte administratif 2021
- Vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2021
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022
- Vote du Budget Primitif 2022
- Préparation des élections
- Validation devis
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du CM du 21 février 2022.

Approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Préparation des élections

Permanence de 8h à 19h

8h 12h Mrs Barthelemy, Rosset et Simon

12h 15h30 Mmes Lhermelin et Mazouin et M Coculet

15h30 19h Mmes Bernard et Malhao et M Fortineau

Validation devis

Présentation des devis Quichaud et Aupy pour changer la tondeuse.

Quichaud propose deux modèles l'un à 6800€ l'autre à 5250€

Aupy est retenu pour le modèle Club cadet XT3 QR 106 pour 5000€

Présentation du devis des menuiseries de La Roche pour le portail du local poubelle

Questions diverses

- Discussion autour du Plui et réflexion sur le photovoltaïque sur les surfaces agricoles. Prochaine réunion le 05 mai.
- Mme Lhermelin signale que des tables pique-nique en bois sur la place de l'église sont abimées et potentiellement dangereuses. Demande sera faite au cantonnier de les enlever.
- Possibilité d'accueil d'enfants ukrainiens dans le gîte de l'Epardeau. Cette installation sera décidée et gérée par la Conseil Départemental.
- Demande d'aide pour la sortie scolaire de Pallaro Lacroix accordée
- Date de réunion de travail pour le petit ruzédois le 12/04 à 18h15

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20h00.

